

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A
L'ADMINISTRATION JUDI-
CIAIRE

DIRECTION DES SERVICES
JUDICIAIRES

SERVICE DE L'ORGANISATION
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail- Démocratie- Paix

DU 16 AOÛT 1978

DECRET N° 78/540

/MJT/SG/J/ASJ/A
portant nomination de Mr N'TOUALI Benoît
Licencié en Droit en qualité d'Auditeur
de Justice.

VISAS/

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN.

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977,
Vu l'acte 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions;
Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magis-
trature;
Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la
loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée;
Vu l'ordonnance 63/IO du 6 Novembre 1963 fixant l'organisa-
tion judiciaire et la compétence des juridictions;
Vu le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant
les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961
portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au sta-
tut de la Magistrature;
Vu l'acte 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti;
Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu le décret 77/571 du 11 Novembre 1977 portant institution
organisation et attributions du Secrétariat Général à l'Administra-
tion Judiciaire;
Vu la lettre n° 1390/MEN/SCEN/DOC du 17 Mai 1977;
Vu l'avis conforme de la Commission d'Avancement des Magis-
trats prévue par les articles 26 et 27 du statut de la Magistrature.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Monsieur N'TOUALI Benoît, Licencié en Droit est nommé
Auditeur de Justice (indice 790).

.../...

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 16 AOÛT 1978

~~Jeune République~~ ~~Président du Comité~~
~~Militaire du Parti, Premier Ministre,~~
~~Chef du Gouvernement, Ministre du~~
~~Plan.~~

Colonel Louis SYLVAIN - GCMA

~~La Garde des Sceaux~~
~~de la Justice et du Travail~~

Alphonse MOUSSOU-POUATI.

Le Ministre des Finances

Henri LOTES.

AMPLIATIONS :

SGAJ/DSJ.....	2
M.B.....	2
Parquet Général.	2
JORPC.....	1
B/Courrier.....	1
Intéressé.....	1

[Signature]